

MONSIEUR LE MAIRE

D-2014/179

Définition du périmètre des quartiers. Dénomination, composition et modalités de fonctionnement des Commissions Permanentes de Quartier. Article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approbation

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une dynamique positive est engagée depuis de nombreuses années à Bordeaux en matière de concertation et de participation citoyenne, qui va bien au-delà des objectifs de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité.

L'adoption en juillet 2013 de la charte municipale de la participation a permis de réaffirmer les objectifs, les engagements et les valeurs de la participation citoyenne, tout en fournissant un cadre permettant de l'évaluer régulièrement et d'en identifier les points d'amélioration.

La question de la participation des citoyens à la vie locale s'inscrit dans ce qui constitue depuis plusieurs années un axe fort, celui de la Proximité, socle commun aux différents piliers que sont Bordeaux Ville de tous et de chacun, Ville d'avenir et Ville de haute qualité de vivre.

Depuis 2008, la ville de Bordeaux a souhaité renforcer la prise en compte des attentes des habitants, en installant des maires-adjoints au sein de mairies de quartier. Des équipes de terrain ont été déployées dans les différentes mairies de quartier afin de répondre encore plus efficacement aux besoins des bordelais.

La création du Fonds d'Intervention Local (FIL) constitue également une vraie réussite dans le dispositif d'appui aux initiatives citoyennes, en permettant de financer très concrètement des actions au cœur des quartiers.

Afin de renforcer encore cette dynamique et dépasser la formule « classique » des conseils de quartier, créés en 1995, la ville de Bordeaux a généralisé dans les 8 quartiers un nouveau dispositif dénommé « commission permanente de quartier », s'appuyant sur des conseillers de quartier, désignés ou tirés au sort à partir des listes électorales.

Si les commissions permanentes de quartier ne formulent pas d'avis sur les orientations de politiques générales ni sur le vote des délibérations du conseil municipal, elles constituent, pour toutes les questions se rapportant à la vie du quartier :

- une force de proposition,
- un acteur de la vie du quartier,
- une instance de réflexion et d'expression,
- un conseil et une aide à la décision.

Conformément aux dispositions de l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au conseil municipal de fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune, ainsi que la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de chaque commission permanente de quartier.

Il vous est proposé :

1) Périmètre des quartiers et dénomination

La ville de Bordeaux est divisée en 8 quartiers dénommés comme suit :

- quartier 1 : Bordeaux maritime
- quartier 2 : Chartrons Grand-Parc Jardin Public
- quartier 3 : Centre-ville
- quartier 4 : Saint Augustin Tauzin Alphonse Dupeux
- quartier 5 : Nansouty Saint-Genès

- quartier 6 : Bordeaux sud
- quartier 7 : Bastide
- quartier 8 : Caudéran

Le plan correspondant à ce découpage est joint en annexe.

2) Conseil de quartier

Le Conseil de quartier est une assemblée ouverte à tous les habitants du quartier. Il est convoqué et présidé par le maire adjoint du quartier, et se réunit au moins deux fois par an.

C'est un lieu d'information et d'échange sur les projets et grands enjeux de développement du quartier, ainsi que sur l'impact des politiques municipales sur la vie de quartier.

3) Composition des commissions permanentes de quartier

Il est instauré au sein de chacun des quartiers définis à l'article précédent une commission permanente de quartier.

Chaque commission permanente est composée de 40 conseiller(e)s de quartier.

Le maire-adjoint ainsi que les conseillers municipaux délégués au quartier en sont membres de droit.

L'ensemble des élus de la ville sont eux membres de droit des conseils de quartier.

Chaque commission permanente est composée de 2 collèges:

- 20 conseiller(e)s désignés par le Maire sur proposition du Maire-adjoint de quartier, parmi des personnalités qualifiées et des habitants volontaires,
- 20 conseiller(e)s tirés au sort à partir de la liste des personnes inscrites sur les listes électorales. 4 postes de conseillers de quartier sont réservés à des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

4) Modalités de fonctionnement des commissions permanentes de quartier

Chaque commission permanente, présidée par le maire-adjoint de quartier, se réunit à un rythme régulier (5 fois par an environ). Au sein de chaque commission permanente, il est procédé à l'élection d'un vice-président, parmi les membres non élus.

En cas d'absences renouvelées et non justifiées supérieures à 3 d'un(e) conseiller(e) de quartier, il pourra être procédé à son remplacement selon les modalités définies à l'article 3.

La parité Homme/Femme est appliquée à chacun des 2 collègues.

La durée d'engagement proposée aux conseiller(e)s de quartier est de 3 ans.

Le conseil de quartier, c'est-à-dire la séance publique ouverte à tous les habitants, continue de se réunir au minimum 2 fois par an.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable à ces propositions.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, vous le savez, depuis quelques années nous avons fait beaucoup d'efforts pour développer les procédures et les moyens de ce que j'appellerai « la démocratie de proximité » dans notre ville.

Nous avons adopté en juillet de l'année dernière une charte municipale de la participation qui a réaffirmé les objectifs et les valeurs de la participation citoyenne.

Nous avons dès 2008 installé dans les mairies de quartiers des maires adjoints avec des équipes de terrain qui ont fait un travail, je crois, très constructif au contact de nos concitoyens.

La création du Fonds d'Intervention Local constitue également une vraie réussite en permettant de financer très concrètement des actions au cœur des quartiers.

Nous avons également perfectionné le système des conseils de quartiers en expérimentant, puis en généralisant des commissions permanentes de quartiers qui travaillent par atelier de travail avec l'objectif d'être une force de propositions, une instance de réflexion et d'expression, un conseil et une aide à la décision dans nos quartiers.

Aujourd'hui, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, nous proposons au Conseil Municipal de fixer les périmètres de chacun de ces quartiers, ainsi que leur dénomination et la composition et les modalités de fonctionnement des commissions de quartiers.

En ce qui concerne les périmètres nous sommes restés sur l'idée de 8 quartiers, ce qui paraît correspondre à une réalité dans la sociologie de notre ville, avec quelques rectifications de frontière pour que ces quartiers soient plus cohérents.

Donc nous aurions d'abord :

Le quartier n° 1 : Bordeaux Maritime, qui inclura une partie du quartier des Chartrons.

Le quartier n° 2 : Chartrons / Grand-Parc / Jardin Public. L'aire géographique résulte de son titre-même.

Le quartier n° 3 : Centre ville.

Le quartier n° 4 est peut-être celui qui est le plus modifié parce que trouver dans le même quartier Saint Augustin et le cours Victor Hugo manquait un peu de cohérence. Donc ce quartier n° 4 se dénommera désormais Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux.

Le quartier n° 5 se concentrera sur Nansouty et Saint Genès.

Le quartier n° 6 comportera l'ensemble de Bordeaux sud, y compris Saint Michel et les Capucins.

Le quartier n° 7 : La Bastide a son homogénéité toute naturelle.

De même que le quartier n° 8 de Caudéran.

Voilà donc ces délimitations. Un plan vous est communiqué à l'appui du projet de délibération.

La délibération confirme aussi l'organisation du conseil de quartier dans chacun des quartiers.

C'est une assemblée ouverte à tous les habitants du quartier, présidée et convoquée par le maire adjoint de quartier. Elle se réunit au moins deux fois par an. C'est un lieu d'information et d'échange.

L'ensemble des élus de la Ville sont membres de droit des conseils de quartiers.

Les commissions permanentes de quartiers sont officialisées. Elles sont composées d'après la proposition qui vous est faite de 40 conseillers de quartiers.

Le maire-adjoint et les conseillers municipaux délégués du quartier en sont membres de droit.

Chaque commission comporte 2 collèges :

- 20 conseillers sont désignés par le Maire de Bordeaux sur proposition du maire-adjoint de quartier parmi les personnalités qualifiées et des habitants volontaires.
- 20 conseillers, c'est-à-dire 50% de l'effectif de la commission permanente conformément à l'engagement que j'avais pris, seront tirés au sort sur les listes électorales. 20% de ces 20 conseillers tirés au sort seront désignés sur les listes des personnes âgées de 18 à 25 ans.

La commission permanente de quartier est présidée par le maire-adjoint. Elle se réunit au moins 5 fois par an.

Elle élit en son sein un vice-président parmi les membres non élus.

La parité hommes / femmes est appliquée à chacun des 2 collèges.

La durée d'engagement des conseillers de quartier est de 3 ans.

Le conseil de quartier lui-même se réunit au minimum 2 fois par an dans sa formation plénière.

Voilà l'essentiel du dispositif que nous vous proposons et que nous soumettons à votre approbation.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous venez d'aborder ce terrain de la démocratie locale, notamment l'organisation des conseils de quartiers, en évoquant naturellement les problèmes plus globaux de la participation citoyenne dans la vie de la cité.

Je voudrais à cet égard pouvoir vous faire 4 propositions précises, simples et rapides pour perfectionner cette démocratie participative locale.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais lorsque nous avons installé ce nouveau Conseil Municipal il y a de cela à peu près un mois, le 18 mars 2014, je vous disais, je cite :

« Nous pensons que pour réconcilier des Bordelais, notamment les 62.756 abstentionnistes de dimanche dernier, avec la démocratie locale il faudra développer des formes de démocratie permanente et ne pas se contenter d'une démocratie intermittente.

La politique à l'âge de la défiance a besoin d'être réinventée pour éviter qu'elle ne devienne l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. » Fin de citation.

Je vous annonçais d'ores et déjà que nous pourrions profiter de cette mandature débutante pour être le plus innovants possible en matière de perfectionnement de notre démocratie participative locale.

Nous considérons, peut-être ne partageons-nous pas tout à fait ce point de vue, que ces formes d'expression citoyenne ne sont pas seulement concurrentes de l'expression démocratique du Conseil Municipal et de l'expression majoritaire que vous incarnez, mais elles peuvent être tout simplement complémentaires de cette expression. Et nous sommes persuadés qu'il nous revient d'inventer une interactivité plus régulière entre le pouvoir municipal et les habitants de la Ville de Bordeaux.

J'en viens aux quatre propositions que nous considérons comme innovantes, mais qui sont pour la plupart d'entre-elles déjà expérimentées dans d'autres grandes villes françaises.

La première proposition que je vais vous faire c'est de pouvoir mettre en place ce que l'on appelle ailleurs « une procédure d'alerte citoyenne » qui donne accès à l'ouverture d'un débat en Conseil Municipal à partir d'une demande émanant de 5% de la population qui peut saisir le Conseil Municipal par cette procédure d'alerte citoyenne et demander au Conseil Municipal de délibérer sur une question précise.

5% des Bordelais pourraient nous saisir pour nous demander d'aborder une délibération très précise.

C'est la première proposition. Ça se fait dans des villes comme par exemple la Ville de Grenoble qui le pratique depuis des années. Donc ce n'est pas quelque chose de totalement fantaisiste ou illusoire.

La deuxième proposition c'est ce que l'on appelle « l'e-pétition », c'est-à-dire la possibilité pour les administrés d'interpeller le Conseil Municipal par le biais de pétitions électroniques ou manuscrites sur tous les sujets relevant de la compétence municipale.

A Paris, par exemple, cela se fait depuis des années. Pour être proposée au Conseil de Paris une pétition doit obtenir 1% de signatures émanant de Parisiens majeurs.

J'ai calculé qu'à Bordeaux en considérant le nombre d'électeurs, le dernier chiffre que j'ai c'est 140.360 électeurs, 1% ça ferait 1403 Bordelais qui pourraient être pétitionnaires pour nous demander d'aborder en Conseil Municipal un sujet que, eux, considèrent comme étant majeur, que nous n'aurions pas spontanément décidé d'évoquer.

Troisième et avant-dernière proposition, c'est les référendums d'initiative locale. La loi le permet mais d'une façon encore très discrète, dirai-je.

J'ai noté qu'à l'occasion des dernières campagnes électorales beaucoup de candidats l'avaient proposée. Même dans la Capitale, la candidate de votre formation politique Mme Kosciusko-Morizet avait envisagé le développement du recours au référendum, je cite ses propos, « au-delà des procédures légales en matière de concertation. » Donc elle avait effectivement mis le recours au référendum municipal dans ses propositions alternatives pour la gestion de la Capitale.

Je pense que cette proposition pourrait également être reprise ici au niveau de la Ville de Bordeaux.

Enfin dernière proposition, c'est la création du budget participatif. Ça se fait également dans d'autres villes.

Associer les citoyens aux délibérations du projet municipal en mettant en place des budgets participatifs par les conseils de quartiers afin de leur permettre de faire des propositions dans le cadre d'une enveloppe que l'on pourrait évaluer entre 5 et 10% d'investissement du budget municipal, nous considérons que cela pourrait être une façon de dynamiser nos conseils de quartiers en leur disant par exemple, je prends un exemple précis : pour l'aménagement d'une place nous vous proposons tel budget participatif et c'est à vous, habitants, riverains du quartier à mettre en place dans le cadre de cette enveloppe-là un projet d'aménagement du quartier qui sera in fine soumis au Conseil Municipal.

Je crois que c'est une façon de favoriser la démocratie citoyenne que de la responsabiliser de façon aussi nette.

Voilà les propositions très précises et très concrètes que je souhaitais vous faire, Monsieur le Maire, à propos de cette démocratie participative dont nous abordons la question pour la première fois lors du Conseil Municipal de ce jour.

Toujours pour faire référence à mes propos d'installation du Conseil Municipal du 18 mars 2014, je vous annonçais une opposition de notre part jamais systématique et toujours constructive, c'est-à-dire propositionnelle. Je pense qu'aujourd'hui c'est ce que nous faisons.

J'espère que vous ne nous décevrez pas dès le premier Conseil Municipal en retenant au moins pour partie un certain nombre des propositions que nous vous faisons pour améliorer la démocratie participative bordelaise. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette délibération vous redécoupez une nouvelle fois les quartiers de Bordeaux. En 2008 vous vous étiez opportunément inspiré du découpage des cantons pour organiser, sous couvert de démocratie participative, les combats politiques à venir. Malheureusement la nouvelle carte dessinée dans le cadre des prochaines élections départementales est venue doucher vos ardeurs et aujourd'hui vous envisagez donc une nouvelle configuration des quartiers.

On notera que vous ne prenez même pas la peine d'expliquer pourquoi vous redécoupez les quartiers de cette manière. Aucune concertation avec les habitants, ni travail municipal, n'a précédé cette nouvelle carte. Un comble pour une délibération qui est supposée organiser la démocratie participative.

En plus d'être une décision solitaire, elle a des conséquences administratives et financières non négligeables. Je prendrai un seul exemple.

L'ancien 5^{ème} quartier disposait jusqu'ici d'une mairie annexe cours Pasteur. Or ce quartier est maintenant divisé et le secteur de la Victoire sur laquelle est établi ce local municipal, est rattaché au 6^{ème} quartier sur lequel il y a déjà une mairie annexe. On se retrouve sur le même quartier avec deux mairies-annexes rénovées récemment à grands frais, dont l'une va être supprimée.

J'imagine que dans peu de temps le maire adjoint du quartier Nansouty / Saint Genès va exiger également sa propre mairie annexe.

Bref, vous multipliez les dépenses, vous vous éparpillez, cela d'ailleurs, Monsieur le Maire, en contradiction avec la logique qui a présidé à la construction de la Cité Municipale. Tout cela sans donner, je le disais, aucune explication.

Cette délibération, Monsieur le Maire, mes chers collègues, fixe également les règles qui organisent les commissions permanentes de quartiers.

Vous décidez que la moitié de leurs membres sera tirée au sort, tandis que l'autre relève du fait du prince. C'est en effet, peut-on lire, l'adjoint de quartier qui décide de manière discrétionnaire qui siègera dans cette commission permanente.

L'expérience antérieure nous a révélé, de l'aveu même de plusieurs adjoints, que les habitants tirés au sort sont peu présents en commission. Il reste donc des réunions où la grande majorité des participants sont des proches de l'élu de quartier.

Ce n'est évidemment pas une organisation propice à l'épanouissement de la démocratie locale.

Dans plusieurs grandes villes, comme à Lille, les habitants désignés par la municipalité le sont par les groupes politiques à proportion de ce qu'ils représentent au sein du Conseil Municipal, ce qui assure un minimum de représentativité.

C'est l'amendement n°1 que nous voudrions également déposer dans le cadre d'une opposition constructive. Nous vous demandons de revoir la composition des collèges dont les membres sont désignés par le Conseil Municipal pour que l'opposition puisse également avoir son mot à dire.

Deuxième et dernier élément, nous constatons que les commissions permanentes de quartiers sont fermées aux élus de l'opposition. Nous réclamons évidemment que vous reveniez sur cette interdiction et que la délibération ouvre cette possibilité, d'autant que cette interdiction nous paraît illégale. Chaque tendance politique représentée au sein du Conseil Municipal doit disposer d'un représentant dans les commissions municipales permanentes. C'est le Conseil d'Etat le 26 septembre 2012 qui le dit.

Donc deuxième et dernier amendement, toujours dans cette démarche d'une opposition constructive, Monsieur le Maire, c'est d'ouvrir ces commissions permanentes de quartiers aux membres de l'opposition.

Dans l'hypothèse où vous refuseriez, ce que je ne veux imaginer, ces amendements pourtant légitimes, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. –

Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à dire d'abord que je suis très émue d'intervenir aujourd'hui au Conseil Municipal. Je remercie tous les électeurs qui ont voté pour nous.

Vous soumettez à notre approbation un nouveau mode d'organisation de la démocratie locale à Bordeaux.

Si mes recherches sont exactes, permettez-moi de souligner tout d'abord que c'est la première fois depuis longtemps que l'organisation de ces conseils de quartiers est soumise au vote du Conseil Municipal puisque lorsque vous aviez initié une nouvelle organisation en 2011 il s'agissait juste d'une communication et non d'un vote.

Concernant l'organisation effective de ces nouvelles commissions permanentes de quartiers nous avons plusieurs remarques d'où découlent plusieurs propositions.

En premier lieu nous saluons le fait que la parité femmes / hommes ait été prise en compte pour cette nouvelle mouture 2014 puisque ce n'était pas le cas en 2011. Patrick PAPADATO l'avait justement souligné.

En second lieu je reprendrai aussi une proposition émise par Patrick PAPADATO en janvier 2011. Pourquoi maintenir la moitié des candidats par désignation du maire sur proposition d'un maire adjoint, plutôt que par tirage au sort ou par appel à candidatures ?

Certes il y a un progrès par rapport à 2011 puisque du tiers on passe à la moitié des conseillers de quartiers désignés par tirage au sort. Mais on maintient tout de même le verrouillage du choix de la moitié des membres du conseil de quartier par l'exécutif local. Vous parlez tout de même d'habitants volontaires, mais de quelle manière exactement comptez-vous mettre en œuvre cet appel à volontariat ?

Je tiens à préciser au sujet du tirage au sort qu'en recherchant la genèse de la constitution des conseils de quartiers de la ville j'ai retrouvé un vœu présenté par le groupe Vert du Conseil Municipal du 2 février 2009 qui demandait déjà la mise en œuvre de ce procédé.

Souvent, en effet, les écologistes émettent des propositions en avance sur leur temps. Nous sommes heureux que ce soit enfin appliqué.

D'autre part vous avez réservé 4 postes de conseillers de quartiers aux jeunes de 18 à 25 ans, ce que nous saluons. Vous auriez pu aller plus loin en ouvrant par exemple ces instances aux résidents étrangers comme c'est le cas dans d'autres villes. Effectivement, il manque un peu de représentation des minorités.

Troisième remarque. Vous continuez à réserver la présidence de ces nouvelles instances de quartiers aux maires adjoints. Nous étions déjà également intervenus sur ce point. Nous réitérons pour demander la possibilité d'une coprésidence, comme cela existe ailleurs, entre le maire adjoint et un conseiller de quartier élu par ses pairs.

Cette demande n'est pas anecdotique car elle sous-entend toute l'organisation du conseil de quartier, notamment le choix in fine d'attribution des subventions via le FIL qui se fait aujourd'hui par le maire adjoint et qui pourrait se faire de manière beaucoup plus collégiale et concertée.

Quatrième point, il s'agit d'une remarque plus technique sur le paragraphe 4 de la délibération proposée. En effet, vous mettez :

« En cas d'absences renouvelées et non justifiées supérieures à 3 d'un conseiller de quartier il pourra être procédé à son remplacement selon les modalités définies à l'article 2. »

D'une part j'émettrai personnellement le souhait qu'on applique ceci aux conseillers municipaux.

D'autre part l'article renvoie à l'article 2 et non à l'article 3 et ne précise pas de quel collège est issu le conseiller en question. Là il faudrait peut-être modifier la délibération en ce sens.

Dernier point, vous insistez beaucoup sur le dynamisme de Bordeaux en matière de concertation et de participation citoyenne. J'ai vraiment envie de vous dire : allons-y, notamment en ouvrant les données en ligne et en inscrivant l'évaluation de la charte municipale de la participation dans l'open data de la Mairie de Bordeaux, ainsi que les indicateurs de l'Agenda 21 que nous n'avons cessé de vous demander depuis des mois sans succès malgré vos déclarations publiques en Conseil Municipal, chose qui est faite dans d'autres open data, notamment celui du Conseil Général de la Gironde où l'on peut retrouver tous les indicateurs liés à l'Agenda 21.

Nous vous demandons vraiment que l'on puisse avoir communication de ces indicateurs. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous avez divisé géographiquement Bordeaux en 8 quartiers principaux. La répartition sur le principe se tient. Elle doit répondre à une cohérence, qu'elle soit sociologique, de ses habitants, ou une cohérence d'actions de la mairie.

Aussi il nous semble que le quartier Centre ville, trop étendu vers l'ouest, pourrait plutôt s'étendre en incluant le secteur du Jardin Public. Mais il est difficile au vu du plan général que vous nous avez remis de voir les limites précises de ces quartiers. Je vous demanderai en conséquence de bien vouloir nous les préciser dans un document synthétique et annexe.

Quant au fonctionnement, je constate avec plaisir que notre collègue Vert HURMIC s'est converti à une mesure qu'il appelle « alerte », mais que le Front National a été le premier à porter sur la scène politique, à savoir ce qui pourrait déboucher sur un référendum d'initiative populaire.

Si la démarche d'associer les Bordelais est une bonne initiative, et nous en retenons le principe, la multiplication des instances et les modalités de nomination de leurs membres comme la multiplication des réunions font de cette démarche, j'en ai peur, une lourde machine qui double pratiquement le Conseil Municipal, une structure d'après nous peu maniable.

Un conseil de quartier, une commission permanente, 40 membres dont la moitié sera désignée par vous-même, cela équivaut à choisir de manière assez partisane un mini Conseil bis.

Tirer au hasard la seconde moitié de cette commission permanente, soit 20 personnes, dans les listes électorales paraît une méthode un peu curieuse, plutôt aléatoire et aussi peu sérieuse qu'efficace.

Je pense qu'il serait bien plus efficace, justement, de procéder à un mode de volontariat des Bordelais du quartier, qui, de ce fait, veulent s'impliquer volontairement et d'eux-mêmes dans la vie de leur secteur.

2 réunions du conseil de quartier par an auxquelles s'ajoutent 5 réunions de la commission permanente équivalent, si l'on enlève la période estivale de 2 à 3 mois, à se réunir pratiquement une fois tous les mois et demi. Je doute que tous les participants suivront ce rythme. De ce fait cela nuira peut-être à l'efficacité des décisions.

Quoi qu'il en soit, le principe de consultation, de réflexion et surtout de propositions de la part des Bordelais va dans le sens d'une plus grande proximité, je dirai même du bon sens populaire.

Nous voterons en conséquence ce projet.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. GUYOMARC'H

M. GUYOMARC'H. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la démocratie participative et la vie des quartiers sont bien présentes à Bordeaux et surtout très appréciées de nos concitoyens parce qu'elles sont pour eux l'expression même de la proximité.

Le maillage du territoire communal en 8 quartiers a fait la preuve depuis 2008 de son efficacité avec ses maires de quartiers et les conseillers municipaux délégués, et surtout avec les services déconcentrés de notre administration.

Les conseils de quartiers ont eu aussi évolué avec la généralisation des commissions permanentes, véritables instances de travail et d'aide à la décision, comme vous l'avez rappelé.

Dans la délibération qui nous est soumise vous nous proposez de fixer le nouveau périmètre de ces quartiers et d'améliorer encore la composition et le mode de fonctionnement des commissions permanentes.

Ces modifications de périmètre, contrairement aux critiques de certains - je pense en particulier que M. ROUVEYRE est mal placé pour nous donner des leçons de découpage - ces modifications se font avec le souci d'une meilleure prise en compte des bassins de vie, de l'habitat, de l'historique même des quartiers, mais aussi et surtout en les projetant dans leur propre avenir, au moins sur la mandature présente. C'est le cas, à titre d'exemple, des modifications proposées pour les quartiers 5 et 6.

Il y a en effet une vraie cohérence à augmenter le périmètre du secteur de Nansouty en l'étendant au sud à partir de la place éponyme, jusqu'à la rue de Bègles, et ce faisant, de rattacher Saint-Michel au quartier de Bordeaux sud.

Cela vaut aussi pour l'ensemble des modifications proposées dans cette délibération.

Quant aux améliorations proposées dans la composition des commissions permanentes des quartiers, on ne peut qu'approuver votre volonté d'impliquer davantage notre jeunesse en lui réservant 4 places minimum dans le second collège, celui des conseillers tirés au sort.

Ce sont ces quelques mots que je voulais vous dire sur ce sujet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais répondre au propos fleuve de Mathieu ROUYEYRE.

La concertation tout d'abord.

Cela émane d'une concertation qui a été faite dans nos quartiers au fur et à mesure des assemblées permanentes et des travaux que nous avons faits. Ainsi les conseillers lors de notre dernière réunion ont fait part à Alain JUPPE du fait que le quartier de Bordeaux Maritime était un grand quartier, en tout cas au niveau des kilomètres carrés qu'il couvrait, pas encore le plus grand au niveau des habitants mais qu'il le deviendrait, et qu'ils souhaitaient la réunion des Chartrons.

Donc par cette nouvelle carte nous répondons à l'attente des habitants des Chartrons qui souhaitaient être réunis et non plus être coupés en deux sur le cours de la Martinique.

Ensuite sur un deuxième point vous avez noté la problématique d'une mairie sur le 5^{ème}. Vous n'avez pas noté le fait que sur le quartier de Bordeaux Maritime nous avons fermé une annexe qui était avenue Camille Godard et donc fait des économies puisque le redécoupage de ce quartier permet avec la mairie du Grand Parc de répondre à la proximité qu'attendaient les Chartronnais.

Enfin vous dire que les conseillers de quartier sont très présents. Notamment beaucoup de ces conseillers tirés au sort m'ont déjà fait part de leur demande d'être des nôtres pour cette prochaine mandature.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par rapport à ce qu'a dit Mathieu ROUYEYRE concernant le redécoupage des quartiers, vous avez rappelé que nous nous étions inspirés précédemment du découpage des cantons, et effectivement, vous avez par là rappelé les nombreuses critiques que vous nous avez adressées lorsque nos quartiers se sont alignés sur les cantons.

J'ai observé lors de la campagne électorale récente que toutes les listes se sont inspirées exactement du même découpage pour présenter les programmes. Je pense donc que ce découpage avait du sens pour la vie des Bordelaises et des Bordelais. Et je pense que les ajustements que nous faisons aujourd'hui vont dans le bon sens.

Ce qui est sûr en revanche c'est qu'on n'a pas pu s'inspirer du découpage des cantons. En l'occurrence si j'avais dû le faire, dans le quartier 5 je me serais collé sur le tripatouillage électoral que vous avez organisé en faisant par exemple passer la limite du canton au milieu de l'église Sainte Geneviève.

Effectivement, je confesse ne pas vouloir faire passer la limite de mon quartier au milieu d'une parcelle contenant l'église, contrairement à ce que vous avez organisé. Mais il y a un certain nombre de recours au Conseil d'Etat qui ont été déposés.

Concernant la mairie du 5^{ème} quartier, là encore pourquoi vouloir tenter une vaine polémique ? Il suffit simplement de poser la question et nous vous répondrons que certaines mairies de quartiers vont être déplacées, relocalisées dans leur quartier. Emilie KUZIEW n'aura naturellement pas deux mairies de quartier. Etant aujourd'hui dans un bâtiment loué et ayant pour objectif de trouver plutôt un bâtiment municipal à Nansouty Saint Genès, nous ferons même des économies en relocalisant cette mairie de quartier.

Concernant les conseillers de quartiers tirés au sort, sans redire qu'ils ont été très présents contrairement à ce que vous avez dit, je veux vraiment dire à quel point il serait peu judicieux de considérer que leur représentation doit être égale à la représentation politique au sein de cette instance. Ça n'est pas une instance de débats politiques. Aujourd'hui les instances de quartiers sont des instances de débats de proximité.

C'est vraiment ne pas comprendre la démocratie participative que de vouloir politiser ces instances. Ce n'est pas ce que nous demandent les citoyens. Les citoyens nous demandent d'avoir justement des débats épargnés d'un certain nombre d'oppositions politiciennes qu'on entend parfois ici.

En tout cas je ne connais pas de villes nombreuses qui se soient lancées dans cette adéquation entre les résultats électoraux et la composition des conseils de quartiers.

Enfin dernier point, concernant le FIL, je crois qu'on a un outil participatif, contrairement à ce que vous avez dit là encore, parce que je rappelle qu'il y a une commission consultative d'habitants qui se réunit et qui, avant que les propositions ne viennent ici pour être décidées, examinent les demandes de subventions.

C'est une très grande avancée que nous faisons aujourd'hui, notamment pour les conseillers de quartiers tirés au sort. En nous posant à 50% nous sommes je crois à l'avant-garde de ce qui existe aujourd'hui en matière de démocratie participative.

M. LE MAIRE. -

Merci ;

M. Jean-Louis DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues maires adjoints de quartiers. Je voudrais dire deux ou trois petites choses.

La première c'est que, contrairement à ce qu'on voudrait exprimer ici, le texte que vous nous présentez est le fruit d'un travail de 6 années d'expériences diverses sur les différents territoires qui ont permis à chaque adjoint de quartier de prendre la bonne mesure de la démocratie de proximité dont vous nous aviez demandé d'être les fers de lances pendant le dernier mandat.

Nous opérons aujourd'hui des réglages qui nous ont pour certains été demandés par les commissions permanentes elles-mêmes. Je rappelle que plus de 600 conseillers de quartiers ont participé à « l'œuvre démocratique » sur la période du dernier mandat.

Sur les périmètres, je donne des explications complémentaires.

Le quartier 1 dont Nathalie DELATTRE a la charge, s'arrêtera au cours du Médoc où commencera celui d'Anne-Marie CAZALET qui se poursuivra ensuite en contournant la place des Quinconces vers le quartier Centre Ville de Laurence DESSERTINE, lequel quartier Centre Ville aura été additionné de la partie du quartier Victor Hugo / Paul Bert qui est sociologiquement parlant plus proche du Centre Ville.

Le quartier 4 dont j'ai la charge gardera Saint-Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux. Je redis à ce propos ce que mon collègue Fabien ROBERT a déjà dit. Le découpage cantonal nouveau tel qu'il a été voté ne ressemble absolument pas à la qualité sociologique du découpage sur lequel aujourd'hui nous travaillons qui est le véritable fruit du travail que nous avons avec nos concitoyens.

Le quartier 5 est recentré sur Nansouty / Saint Genès.

Bordeaux sud dont Emilie KUZIEW a la charge couvrira Saint-Michel et l'ensemble du quartier de la gare.

Le quartier 7 La Bastide, Jérôme SIRI est géographiquement déjà implanté.

Le quartier 8 de Pierre LOTHAIRE ne souffrait pas d'adaptation tellement l'identité est aujourd'hui reconnue par tous.

L'idée pour nous c'est d'être plus efficaces encore.

Et j'ai envie de dire à mes collègues de l'opposition qui réclament de la participation, que ce dossier a été évoqué en commission municipale la semaine dernière, mais vous n'y étiez pas. En l'occurrence évidemment on peut discuter de tout avant de le présenter au Conseil Municipal, mais faut-il encore avoir des interlocuteurs pour le faire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Deux petites remarques concrètes, ou ponctuelles.

Je pense qu'il serait bon de faire parvenir à chaque Conseiller Municipal, comme l'a demandé M. COLOMBIER, une carte plus détaillée avec notamment l'indication des rues, que nous connaissons, mais enfin qui méritent d'être précisées, en tout cas celles qui servent de frontière.

Mme JAMET a raison. Il faut revoir la rédaction de la délibération et viser l'article 3 et non pas l'article 2 s'agissant des modalités de renouvellement ou de remplacement des conseillers de quartiers. Le texte a été rectifié à plusieurs reprises, mais pas sur ce point.

Enfin sur les propositions d'amendements qui ont été déposées j'ai noté celle de M. HURMIC notamment. Je ne les reprends pas. Nous allons y réfléchir et voir, dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur que je devrais soumettre à notre Conseil lors de sa séance du mois de mai, si certaines de ces propositions d'amendements peuvent être retenues. Nous ferons le point à ce moment-là.

En tout cas je crois que tout le monde s'accorde à reconnaître que la vie de proximité, la vie dans les quartiers est très active et qu'il y a une réelle implication de nos concitoyens dans les projets qui les concernent.

Le conseil de quartier et la commission permanente, d'ailleurs, n'épuisent pas l'ensemble de cette problématique puisqu'à cela s'ajoutent des ateliers d'urbanisme, des ateliers de voirie, bref des organes de concertation sur des projets plus concrets qui viennent en soutien du travail du conseil de quartier et de la commission permanente.

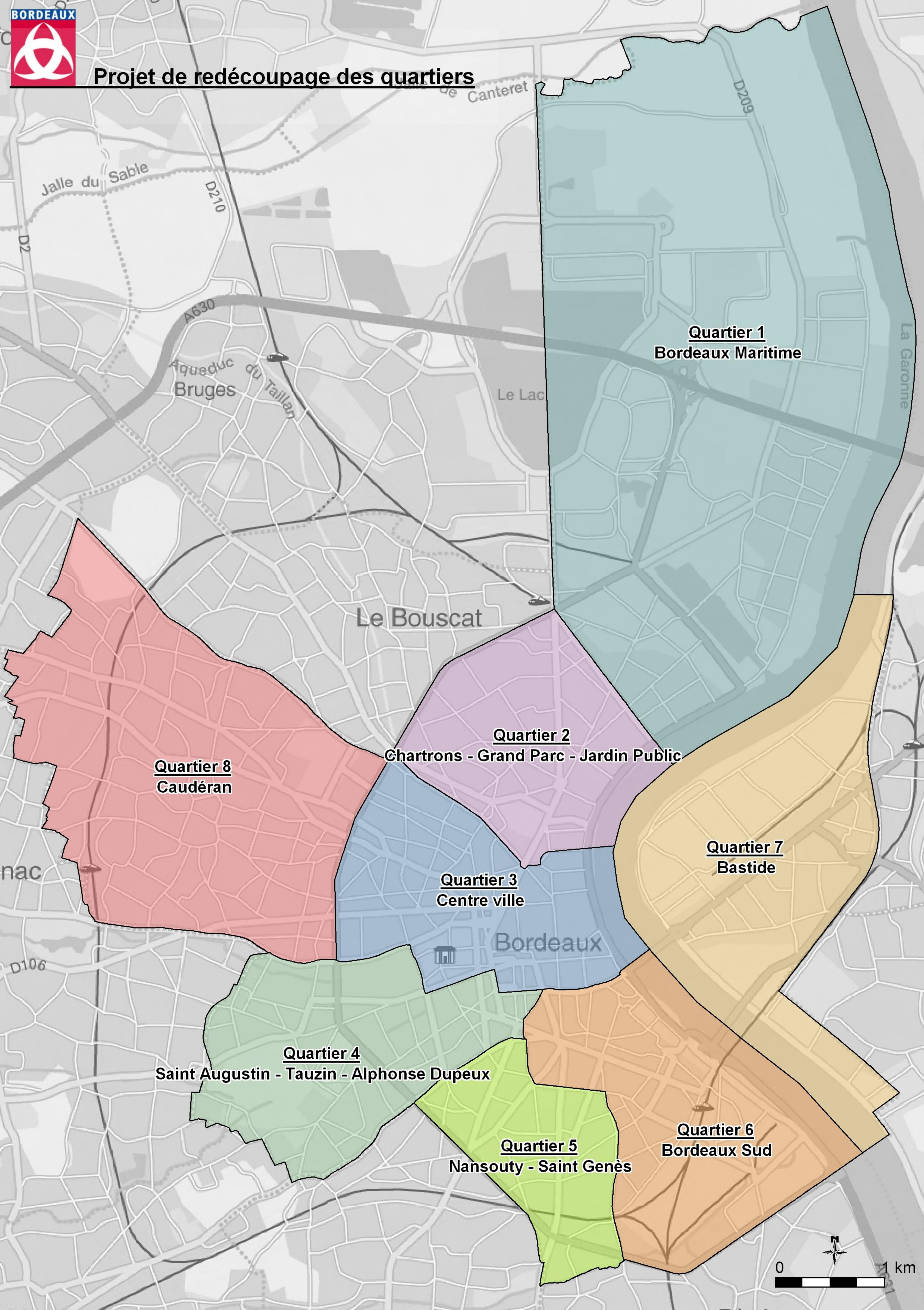
Au bénéfice de ces précisions et avec la modification sur l'article 2 et l'article 3 je soumetts ce texte au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le texte est donc adopté.

Projet de redécoupage des quartiers



D-2014/180
Nomination des Elus au sein des commissions permanentes.
Décision.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En complément de la délibération D2014/176 du 4 avril 2014 créant les 4 commissions permanentes, je vous propose les désignations suivantes :

<p>1ère Commission Administration Générale Relations Internationales</p> <p>Président : M. FLORIAN Vice Président : M. GAUTE</p>	<p><u>Attributions :</u></p> <p>Affaires Financières, Achats et Marchés Communaux, Affaires Juridiques, Ressources Humaines, Bâtiments Communaux, Relations Internationales.</p> <p>M. FLORIAN M. GAUTE M. CAZABONNE M. DUPOUY MME FORZY-RAFFARD M. GUYOMARC'H M. LOTHAIRE M. NJIKAM MOULIOM MME TORRES MME VILLANOVE MME BOUILHET MME DELAUNAY M. HURMIC M. ROUVEYRE</p>
---	--

<p>2ème Commission Aménagement Urbain, Economie, Tourisme</p> <p>Président : MME CALMELS Vice Président : MME TOUTON</p>	<p><u>Attributions :</u></p> <p>Urbanisme, Logement, Economie, Tourisme.</p> <p>MME CALMELS MME TOUTON MME BERNARD MME CAZALET MME CHAZAL M. DUCHENE M. DELAUX M. Y. DAVID MME KUZIEW M. LAFOSSE MME MIGLIORE M. du PARC M. REIFFERS M. SIRI M. SOLARI M. COLOMBIER M. FELTESSE MME JAMET</p>
<p>3ème Commission Développement Durable, Espaces Publics et Vie Urbaine</p> <p>Président : M. J.L DAVID Vice Président : MME FRONZES</p>	<p><u>Attributions :</u></p> <p>Environnement et développement durable, Voie Publique, Aménagement des espaces publics, Espaces Verts, Hygiène et salubrité publique</p> <p>M. J.L DAVID MME FRONZES MME DELATTRE MME DEL REY MME DESSERTINE MME LIRE M. SILVESTRE MME WALRYCK M. HURMIC M. GUENRO</p>
<p>4ème Commission Culture, Vie Sociale et Solidarité</p> <p>Président : MME SIARRI Vice Président : M. ROBERT</p>	<p><u>Attributions :</u></p> <p>Action Sociale, Famille, Enseignement, Culture, Sports Jeunesse.</p> <p>MME SIARRI M. ROBERT M. ACCOCEBERRY M. AOUIZERATE MME BREZILLON M. BRUGERE MME COLLET MME CUNY M. FETOUH M. FRAILE MARTIN MME GENTILLEAU MME JARTY-ROY MME LABORDE M. LOUIMI M. MARTIN</p>

	MME MOLLAT MME PIAZZA MME RENO MME AJON MME DELAUNAY MME JAMET
--	---

Je vous prie d'en délibérer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Nous avons fixé à 4 le nombre des commissions permanentes. Il s'agissait ensuite de répartir l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Vous avez sous les yeux une liste qui a été arrêtée d'un commun accord par les groupes de notre Conseil.

Donc je vous propose, sauf s'il y a des observations, de la ratifier globalement.

Y a-t-il des observations là-dessus ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Une observation brève sur les commissions permanentes pour rappeler à notre collègue Jean-Louis DAVID qui tout à l'heure a fait allusion aux élus qui étaient absents dans les commissions, qu'il soit précis. Je tiens à dire qu'en ce qui nous concerne, les élus écologistes, nous ne sommes que 2. Nous sommes présents chacun dans 2 commissions ce qui est tout à fait lourd. Et nous étions présents aux 2 commissions. J'aimerais que vous m'en donniez acte.

Et ne vous étonnez pas que l'on ne dise pas non plus en commission l'intégralité de ce que l'on dira en Conseil Municipal. D'une part on ne peut pas vider le Conseil Municipal de son intérêt, et d'autre part au niveau de la commission on n'est pas toujours fin prêts pour déjà vous donner la primeur de nos futures interventions en Conseil Municipal.

Je ne voudrais pas que vous soyez trop surpris de cela, M. DAVID, Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Il faut toujours organiser un peu le suspens. Vous avez tout à fait raison.

Dont acte pour ce qui concerne votre présence.

Est-ce que sur le vote lui-même il y a des observations ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

J'ai oublié que j'avais également une observation très brève à faire. C'est la possibilité, comme cela se fait dans d'autres communes, que des élus non inscrits dans une commission puissent éventuellement y assister à condition d'avertir le président de la commission 3 jours à l'avance. Cela vise les petits groupes, vous l'avez imaginé, où un des élus peut être absent, mais nous aimerions avoir la possibilité qu'il puisse être représenté par un de ses collègues lors de cette commission.

Et si c'était possible, mais on en reparlera peut-être au niveau du règlement intérieur, que les assistants de groupes puissent également, pour des raisons administratives et techniques évidentes, assister leurs élus lors de ces réunions des commissions, comme cela se fait dans certaines collectivités.

M. LE MAIRE. -

On le prévoira au règlement intérieur.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Permettez-moi de vous préciser sur ce point qu'il existe dans d'autres collectivités la possibilité d'avoir en effet, j'allais dire des commissaires, mais observateurs, c'est-à-dire qui n'ont pas le droit de participer aux travaux de la commission. Quand on est un groupe de 2, évidemment on ne peut pas siéger dans toutes ces commissions.

Donc éventuellement, en prévenant le président, en demandant l'autorisation, osons le mot, c'est de pouvoir assister pour un dossier précis à cette commission, sans participer au débat pour autant. Merci.

M. LE MAIRE. -

Le problème avec le travail des commissions c'est qu'on n'est pas menacé par le surnombre, mais au contraire par le sous-nombre. Donc vous êtes invités à tout. Il n'y a rien à cacher. Toutes ces commissions délibèrent de manière très ouverte. Tous les élus peuvent y participer comme bon leur semble. Simplement il y a des problèmes d'emploi du temps. Vous le verrez assez vite.

J'arrive à la conclusion de ce mini débat.

Pas d'oppositions à cette liste ?

Pas d'abstentions /

(Aucune)

D-2014/181
Représentation des Elus au sein d'organismes divers.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous invite donc à procéder à la désignation de ces membres, pour les organismes suivants :

(VOIR VOTES DETAILLES CI-CONTRE)

M. LE MAIRE. -

Ensuite vous avez dans la délibération 181 une longue liste d'organismes dans lesquels notre Conseil Municipal est représenté. Elle n'est pas encore exhaustive. Dans sa présentation actuelle il y a même des blancs pour la désignation d'un certain nombre de suppléants. Elle sera donc complétée.

Mais pour le reste elle a fait l'objet d'un accord là aussi entre les groupes, et sauf si l'un d'entre-vous demandait une procédure différente, je vous proposerai de la ratifier globalement.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, en effet sur cette délibération nous aimerions que vous n'alliez pas dans le service minimum de la démocratie locale participative et que vous pensiez à laisser à l'opposition des places aux conseils d'écoles, lieux de démocratie participative locale en lien direct avec les Bordelais, lieux pour lesquels vous coupez toujours le lien quand vous le pouvez avec votre opposition.

Cela, nous le demandons à plusieurs ordres. D'abord parce que cette demande n'a rien de fantaisiste ou d'exception. C'est celle qui existe et se fait déjà au Conseil Régional dans les lycées, au Conseil Général dans les collèges. D'ailleurs nous les voyons apparaître dans cette délibération.

De plus, c'est une proposition d'amélioration pour le fonctionnement de la démocratie locale qui est d'ailleurs une des propositions qui avait été faite dans un rapport de Jean-Pierre Giran(?), député de votre famille politique, que j'ai ici et que je laisse à votre disposition pour bien voir que ce n'est pas une vue de l'opposition socialiste mais bien quelque chose partagé entre plusieurs et de nombreux élus de toutes familles politiques.

Et puis, Monsieur le Maire, parce que je crois que même si la Ville de Bordeaux aime avoir des distinctions et des labels, je ne pense pas qu'elle aimerait se voir attribuer le bonnet d'âne des Mariannes de l'Association des Elus d'Opposition.

Donc, Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons nous aimerions que vous réfléchissiez à notre proposition et que vous nommiez de façon proportionnelle des élus d'opposition aux conseils d'écoles. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Une brève remarque, Monsieur le Maire, pour évoquer la question de ce qui fut le laboratoire municipal et qui est maintenant dévolu à Eurofins(?). Vous savez que la situation est là difficile. A l'époque nous avons des représentants dans cette institution et bien sûr nous émettons je crois tous sur ces bancs le vœu qu'il n'y ait pas une délocalisation de ce laboratoire dont notre Ville est fière.

Donc j'en appelle très positivement à une solution dans ce moment délicat, en particulier au partenariat entre la Ville et les autres collectivités territoriales. Vous le savez, la Ville est propriétaire du foncier de ce laboratoire qui est un élément important dans le quartier du Grand Parc. J'espère beaucoup que tout sera fait pour trouver une solution locale, ne serait-ce que par hommage et respect aux compétences des salariés de ce laboratoire.

M. LE MAIRE. -

Sur les conseils d'écoles, deux remarques.

D'abord il était clair qu'il serait physiquement impossible aux représentants de l'opposition de siéger dans les conseils d'écoles vu leur nombre. Nous avons déjà énormément de mal à y assurer une présence assez régulière des conseillers de la majorité, lorsqu'on est 4 ou 5, ou 2 dans un groupe c'est physiquement impossible.

Deuxièmement sur le plan des principes, je vois bien comment se passent ces conseils d'écoles. Il s'agit d'aller présenter en réponse aux parents d'élèves et aux enseignants la politique de la municipalité. Donc des élus qui votent systématiquement contre le budget de la Ville sont assez mal fondés à aller défendre les intérêts de la Ville, ou en tout cas à présenter les projets de la Ville dans ce genre de conseils d'écoles.

Voilà la raison pour laquelle je ne pourrai pas donner suite à votre demande.

Sur le laboratoire d'analyse qu'a évoqué Mme DELAUNAY, naturellement il n'est pas à l'ordre du jour puisque nous n'y avons pas de représentant. Nous avons fait par ailleurs des démarches auprès du préfet pour faire en sorte qu'une solution soit trouvée dans ce dossier difficile.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Deux réponses très rapides, Monsieur le Maire.

Sur la question de la présence physique de l'opposition nous vous demandons de nous laisser juges de ceci.

Sur le deuxième élément, concernant la présence de l'opposition dans les conseils d'écoles, comme ma collègue vous l'a signalé, aujourd'hui le Conseil Général autorise dans les conseils d'administration des collèges un élu de la majorité de la Ville de Bordeaux d'y siéger. Aujourd'hui dans le collège Alain Fournier je retrouve parfois M. ROBERT.

A la Région c'est la même chose. Dans les lycées, des élus qui pourtant ne votent pas les budgets sont autorisés à venir.

Ça se passe comme ça depuis de très nombreuses années. Il n'y a pas de raison que nous acceptions cette possibilité et que vous, vous la refusiez.

M. LE MAIRE. -

On m'indique que dans les collèges c'est la loi qui prévoit la représentation des communes. Donc c'est clair. A la Région je n'en suis pas sûr, je n'ai pas vérifié. Mais le contexte légal est tout à fait différent de celui des conseils d'écoles.

En tout cas nous avons préparé ces textes. Donc pour faire en sorte que tout le monde soit bien à l'aise je mets au vote en deux parties.

- D'abord la représentation au sein des organismes divers qui a fait l'objet d'une liste convenue d'un commun accord :

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste une explication de vote.

A l'instar de ce qu'on avait fait lors du Conseil Municipal précédent, lorsque l'opposition est présente on vote pour, lorsque l'opposition n'est pas présente on s'abstient, tout en ne remettant pas en cause le vote global, mais c'est pour le secrétariat de la séance.

M. LE MAIRE. -

Il n'y a pas de vote contre ? Et vous acceptez le vote global avec cette précision au procès-verbal ? O.K.

- Et puis je mets au vote de façon distincte la représentation dans les conseils d'écoles :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il n'y a pas d'abstentions ?

Monsieur le Président du groupe socialiste ?

M. FELTESSE. -

Sur les conseils d'écoles on s'abstient.

M. LE MAIRE. -

Abstention sur les écoles. O.K.

Merci.

REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES ORGANISMES DIVERS
2ème Partie

<i>DENOMINATION</i>	<i>NOMBRE DE SIEGES</i>	<i>TITULAIRE(S)</i>	<i>SUPPLEANT(S)</i>
Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux (EBABX)	Titulaires désignés 9 suppléants à désigner		M. SILVESTRE M. REIFFERS M M. M. M. M. M. ROUVEYRE
A.R.E 33 Association Réponse Emploi	1	M. Y. DAVID	
A.S.P.E Association Sociale pour l'emploi	1	M. Y. DAVID	
Accorderie Bordeaux Sud	1	Mme SIARRI	
ADAV 33 (Association départementale des amis des voyageurs de la gironde)	1+1	Mme SIARRI	Mme BREZILLON
Agence de l'eau Adour Garonne	1	Mme WALRYCK	
Agence France Locale	1+1	Alain JUPPE	N. FLORIAN
AIRAQ- Réseau aquitain de mesure et de surveillance de la qualité de l'air	1	Mme WALRYCK	
ANMSCCT (Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques)	1	M. DELAUX	
ASAD- Association de services d'aide à domicile de Bordeaux	2	M. BRUGERE Mme BREZILLON	
Association 3AR (Association aquitaine des achats publics responsables)	1	Mme WALRYCK	
Association Alliance Villes Emploi	1	M. Y. DAVID	

Association aquitaine pour le reclassement par le travail des handicapés moteurs (CAT BELAIR)	1	M. SOLARI	
Association Bordeaux-Ashdod	1	M. AOUIZERATE	
Association Bordeaux Gironde Convention Bureau	1	M. DELAUX	
Association Bordeaux Grands Evénements	5	Mme CALMELS M. JL DAVID Mme PIAZZA Mme BERNARD M. GUENRO	
B2S Association Bordeaux Service Solidarité	2	Mme BREZILLON M. Y. DAVID	
ABESTE Association Bordelaise d'enseignement supérieur scientifique et technique et économique	1	M. SOLARI	
Association Centre François Mauriac de Malagar	1	M ROBERT	
Association de régie de quartier	1 + 1	Mme SIARRI	Mme DELATTRE
ADAPEI Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de la gironde	1	M. SOLARI	
ADIL 33 Association départementale d'information sur le logement 33	1	Mme TOUTON	
Association des centres d'animations de quartier	5	Mme SIARRI Mme BREZILLON Mme PIAZZA M. FRAILE MARTIN Mme AJON	
Associations des Clubs de loisirs éducatifs	2	Mme PIAZZA Mme CUNY	
Associations des clubs des villes cyclables	1	Mme WALRYCK	
Association des foyers de l'enfant – Maison d'enfants St Ferdinand	1	Mme BREZILLON	

Association des parents de Caudéran (Halte Garderie Clos Montesquieu)	2	M. LOTHAIRE Mme JARTY-ROY	
Association Espoir 33	2	Mme BREZILLON M. SOLARI	
AFBTP Association formation professionnelle bâtiments et travaux publics gironde	2	M. LAFOSSE Mme BERNARD	
Association Foyer Jacques Ellul	1	Mme PIAZZA	
AIMF Association Internationale des maires francophones	1	M. CAZABONNE	
Association la mémoire de Bordeaux	2	Mme BREZILLON M. ROBERT	
PIMMS Association Point Information Médiation Multi Services de Bordeaux	1 + 1	Mme SIARRI	M. FETOUH
APRASAQ Association pour la promotion des activités artisanales et des services	1	Mme BERNARD	
Association pour la réadaptation et l'intégration	1	M. SOLARI	
Association pour l'accueil des familles d'hospitalisés	1	Mme BREZILLON	
APALPA Association pour l'animation des loisirs et vacances des personnes âgées	2	M. BRUGERE Mme TORRES	
Association pour le développement des ports français	1	Mme DELATTRE	
Association REVIVRE	1	Mme CHAZAL	
Bordeaux Management School (Kedge)	1	M. REIFFERS	
Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)	3	M. REIFFERS Mme KUZIEW M. DUPOUY	

CEID Comité d'étude information drogue	1	M. FETOUH	
CAIO (Centre d'accueil, d'information et d'orientation)	1+1	Mme SIARRI	Mme BREZILLON
Caisse sociale de développement local	4	M. Y. DAVID Mme BERNARD Mme MIGLIORE Mme SIARRI	
CAP SCIENCES	1	M. ROBERT	
Centre Culturel et Touristique du Vin M. le Maire de droit	2	M. le Maire Mme CAZES	
MJC Centre de loisirs des deux villes	2	Mme BREZILLON M. LOTHAIRE	
Centre de soin de Podensac DDASS de la gironde	1	M. SILVESTRE	
Centre de voile Bordeaux Lac	2	Mme PIAZZA Mme DELATTRE	
Centre Hospitalier spécialisé Charles Perrens DDASS de la gironde	1	M. BRUGERE	
CIJA Centre information jeunesse aquitaine	2	Mme BREZILLON Mme PIAZZA	
CREAI Centre Régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée	1	M. SOLARI	
Centre social du Grand Parc	1	Mme CAZALET	
Centre social et familial de Bordeaux Nord	1	Mme SIARRI	
Centre social Gouffrand	1	Mme SIARRI	
Cités Unies France	1	M. CAZABONNE	
Club des Eurocités	1	Mme RAFFARD	
Club des Villes d'Accueil de l'UEFA Euro 2016	1	Mme PIAZZA	
Société aéroportuaire	1	Mme CALMELS	

Comité consultatif économique de l'aéroport de Bordeaux Mérignac	1	Mme CALMELS	
Comité de gestion du syndicat mixte. Conservatoire Botanique Sud Atlantique	1 + 1	Mme FRONZES	Mme DEL REY
Commission d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, voirie, espaces publics, cadre bâti.	2	M. DAVID M. SOLARI	
Commission de révision de la liste électorale de la chambre des métiers	1	Mme BERNARD	
Commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial tramway	1 + 1	M. GAUTE	Mme BERNARD
Commission du secteur sauvegarde	1	Mme TOUTON	
Commission locale d'évaluation des transferts des charges	1	M. FLORIAN	
Commission territoriale des voies navigables	1	M. DELAUX	
COPOF Conférence permanentes des orchestres français	1	Mme DESSERTINE	
Conseil communal de prévention de la délinquance	14	Mme DELATTRE. Mme CAZALET Mme DESSERTINE M JL. DAVID M. ROBERT Mme KUZIEW M SIRI M. LOTHAIRE Mme SIARRI Mme BREZILLON M. SOLARI Mme DELAUNAY M. HURMIC M. COLOMBIER	
Conseil départemental de la prévention de la délinquance	1	Mme SIARRI	

Conseil de discipline de recours de la région aquitaine	1	M. GUYOMARC'H	
Conseil départemental de l'aide juridique	1	M. FETOUH	
Crous	1+1	Mr ROBERT	Mme PIAZZA
Domofrance	1	Mme SIARRI	
Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB)	2	Mme CALMELS M. DELAUX	
Fédération girondine de lutte contre les maladies respiratoires	1	M. FETOUH	
Fédération girondine des comités des villes jumelées avec l'Espagne	1	M GUYOMARC'H	
Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ)	1	M. CAZABONNE	
Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture	1	Mme GENTILLEAU	
Fondation Terre Negre	2	M BRUGERE Mme TORRES	
Fonds de dotation « Bordeaux solidaire et fraternelle »	2	Mme CHAZAL Mme SIARRI	
FRAC Fonds régional d'art contemporain	1	Mr ROBERT	
Fonds solidarité logement	1+1	Mme SIARRI	Mme CHAZAL
Forum français pour la sécurité urbaine	1	Mme SIARRI	
Grand Port Maritime de Bordeaux (Conseil de surveillance)	1	Mme DELATTRE	
Grand Port Maritime de Bordeaux (Conseil de développement)	1 + 1	Mme DELATTRE	M. DELAUX
Groupement d'intérêt public GIP réussite éducative	2+2	Mme SIARRI Mme CUNY	Mme BREZILLON M. SOLARI
Habitation économique LOGEVIE	1	M. BRUGERE	
Hôpital Suburbain du Bouscat	1	M AOUIZERATE	

Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine IJBA	1	M REIFFERS	
Institut de la décentralisation	1	M. FLORIAN	
IPSED Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement	1	M. BRUGERE	
La maison girondine	1	Mme CHAZAL	
Les dames de la foi (conseil d'établissement)	1	Mr GUYOMARC'H	
Les petites sœurs des pauvres (Conseil d'établissement)	1	Mme BREZILLON	
Lycée horticole de la ville de Bordeaux centre de multiplication et de culture	7	Mme BREZILLON Mme WALRYCK Mme FRONZES M. SOLARI M. GUYOMARC'H M Mme JAMET	
Maison de l'Europe	2	Mme FORZY-RAFFARD Mme BREZILLON	
ADGESSA Maison de retraite le grand bon pasteur	1 + 1	M. LOTHAIRE	M. SOLARI
Maison protestante de retraite rue Ste Elisabeth	1	Mme PIAZZA	
Mission Locale Association Bordeaux Avenir Jeunes Alain JUPPE Président	14	M. Y. DAVID (vice-président) Mme SIARRI Mme PIAZZA M. FLORIAN Mme KUZIEW M. SIRI Mme RENOU Mme CHAZAL Mme BREZILLON Mme MIGLIORE M. SOLARI Mme JAMET M. GUENRO Mme BOUILHET	
NUB Nouvelle Université de Bordeaux	1+1	M. JUPPE	Mme CALMELS

Observatoire de l'immobilier d'Entreprises	1	Mme BERNARD	
ODEC Observatoire départemental de l'équipement commercial	1	Mme BERNARD	
Office départementale des anciens combattants	1	Mme BREZILLON	
PACT de la gironde	2	Mme CHAZAL M. SOLARI	
Réseau France Médiation	1	Mme SIARRI	
Résidence Henri Dunant (comité de surveillance)	1	M. GUYOMARC'H	
SACICAP crédit immobilier les prévoyants	1	Mme TOUTON	
SEM GERTRUDE	1	M. JL DAVID	
SIJALAG Syndicat intercommunal d'aménagement jalle rivière propre	6	Mme BREZILLON Mme WALRYCK Mme DELATTRE M. DUCHENE Mme FRONZES Mme JAMET	
Société protectrice de l'enfance de la gironde	1	Mme COLLET	
Société publique locale d'aménagement communautaire La FAB	1	Mme. TOUTON	
Syndicat de lutte contre les inondations de la rive droite	5 + 5	Mme BREZILLON M. GUYOMARC'H M. SIRI M. LOUIMI Mme JAMET	Mme WALRYCK Mme DEL REY M M Mme AJON
Syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde	8	Mme WALRYCK M. FLORIAN Mme VILLANOVE Mme BREZILLON M M M Mme JAMET	

Union départementale des syndicats d'initiative de la gironde	1	M. DELAUX	
UGIR Union girondine pour l'insertion et le reclassement	1	M. SOLARI	
Université de Bordeaux Montaigne	1	M. REIFFERS	
Arc en Rêve (conseil d'administration)	2	Mme TOUTON M. ROBERT	
Maison de l'Emploi	3	M. Y. DAVID Mme MIGLIORE Mme BERNARD	
Mesolia Habitat (conseil d'administration)	1	Mme CHAZAL	

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR LES ORGANISMES OU L'OPPOSITION A DES REPRESENTANTS

ET

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR LES ORGANISMES OU L'OPPOSITION N'A PAS DE REPRESENTANT
ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ECOLE MATERNELLES

ETABLISSEMENTS	
ACHARD	Mme DELATTRE
ALBERT SCHWEITZER	Mme CAZALET
ALBERT THOMAS	M AOUIZERATE
ALPHONSE DUPEUX	M NJIKAM MOULIOM
ANATOLE FRANCE	Mme CALMELS
ARGONNE	
BARBEY	Mme LIRE
BECHADE	M. ACCOCEBERRY
BECK	Mme RENO
BENAUGE	Mme MIGLIORE
BERNARD ADOUR	Mme BERNARD
CARLE VERNET	Mme RENO
CHARLES MARTIN	
CLOS MONTESQUIEU	Mr DUPOUY
CONDORCET	Mme CAZALET
FIEFFE	Mme LIRE
FLORNOY	M. ACCOCEBERRY
FRANCIS DE PRESSE	M. SILVESTRE
JOSEPHINE	Mme LABORDE
JEAN COCTEAU	Mr LOTHAIRE
JEAN MONNET	
JULES FERRY	Mme BERNARD
LAC II	Mme FRONZES
LAC III	
LAGRANGE	Mme PIAZZA
LUCIEN FAURE	Mme DELATTRE
MENUTS	M. FETOUH
MONTGOLFIER	Mme LABORDE
NAUJAC	Mme WALRYCK
NOVICIAT	Mme TORRES
NUITS	M. LAFOSSE
NUYENS	Mme DEL REY
PAIX	M. DELAUX
PAS SAINT GEORGES	Mme TOUTON
PAUL ANTIN	M. GUYOMARC'H
PAUL BERT	M. FRAILE-MARTIN
PAUL BERTHELOT	Mme LABORDE
PAUL DOUMER	Mme JARTY-ROY
PAUL LAPIE	
PIERRE TREBOD	M. Y. DAVID
PINS FRANCS	M. DUPOUY
POINT DU JOUR	
RAYMOND POINCARE	M. LOTHAIRE
SAINT-ANDRE	M. LOTHAIRE
SAINT-BRUNO	Mme COLLET

SOLFERINO	
SOUSA MENDES	Mme FRONZES
STEHELIN	Mme JARTY-ROY
STENDHAL	M. Y. DAVID
THIERS	M. SIRI
YSER	Mme TORRES
VACLAV HAVEL	Mme DELATTRE

ECOLES ELEMENTAIRES

ETABLISSEMENTS	
ACHARD	Mme DELATTRE
ALBERT BARRAUD	M. BRUGERE
ALBERT SCHWEITZER	Mme CAZALET
ALBERT THOMAS	M. AOUIZERATE
ALPHONSE DUPEUX	M Jean-Louis DAVID
ANATOLE France	Mme GENTILLEAU
ANDRE MEUNIER	Mme KUZIEW
BALGUERIE	Mme CAZALET
BEL AIR	Mme BERNARD
BENAUGE	Mme MIGLIORE
CARLE VERNET	Mme RENO
CAZEMAJOR	Mme TORRES
CHARLES MARTIN	
CONDORCET	Mme CAZALET
DAVID JOHNSTON	Mme CAZALET
DEYRIES SABLIERES	
DUPATY	Mme FRONZES
FERDINAND BUISSON	Mme KUZIEW
FLORNOY	M. ACCOCEBERRY
FRANCIN	Mme LIRE
FRANC SANSON	M. LOUIMI
HENRI IV	Mme KUZIEW
JEAN MONNET	
JACQUES PREVERT	
JEAN COCTEAU	M. LOTHAIRE
JULES FERRY	Mme BERNARD
LABARDE	
LAC II	Mme FRONZES
LOUCHEUR	Mme SIARRI
MENUTS	M. FETOUH
MONTGOLFIER	Mme CAZALET
MONTAUD	M. SIRI
NUYENS	Mme DEL REY
PAUL BERT	Mme VILLANOVE
PAUL DOUMER	Mme JARTY-ROY
PAUL LAPIE	
PINS FRANCS	M. DUPOUY
RAYMOND POINCARE	41 M. LOTHAIRE
SAINT-BRUNO	Mme BREZILLON

SOMME	Mr GUYOMARC'H
SOUSA MENDES	Mme FRONZES
STEHELIN	Mme JARTY-ROY
STENDHAL	M. Y. DAVID
THIERS	M. SIRI
VIEUX BORDEAUX	M. MARTIN
VACLAV HAVEL	Mme DELATTRE

ECOLEES PRIVEES

ETABLISSEMENTS	
ALBERT LEGRAND	
ASSOMPTION	M. du PARC
BON PASTEUR	
BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL	Mme DESSERTINE
GAN-YOSSEF	
PLEIN AIR DU TENET	
NOTRE DAME	M. du PARC
SAINT FERDINAND	
SAINT GENES	
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	
SAINT JULIEN VICTOIRE	Mme KUZIEW
SAINT LOUIS/SAINTE THERESE	Mme CAZALET
SAINT MICHEL	Mme KUZIEW
SAINT SEURIN	Mme BREZILLON
SAINT GABRIEL	Mme BREZILLON
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	
SAINTE MARIE/GRAND LEBRUN	M. DELAUX
SAINT ANDRE	
SAINTE MONIQUE	M. Jean-Louis DAVID
SAINTE THERESE	M. ACCOCEBERRY Mme CAZALET
SEVIGNE	M. MARTIN

LYCEES

LYCEE MICHEL DE MONTAIGNE		
LYCEE MONTESQUIEU	M.CAZABONNE Mme CAZALET	Mme LABORDE
LYCEE CAMILLE JULLIAN	M. FRAILE-MARTIN	Mme VILLANOVE
LYCEE FRANCOIS MAGENDIE		
LYCEE FRANCOIS MAURIAC		
LYCEE GUSTAVE EIFFEL	Mme KUZIEW	Mme LIRE
LYCEE NICOLAS BREMONTIER		
LYCEE SAINT AUGUSTIN	M. ACCOCEBERRY	
LYCEE SAINT LOUIS		
LYCEE CONDORCET	Mme CAZALET	Mme LABORDE
L.E.P. NICOLAS BREMONTIER		
L.E.P. TOULOUSE LAUTREC		
L.E.P. BEAU DE ROCHAS		
L.E.P. MENUTS	Mme KUZIEW	Mme TORRES
L.E.P. GUSTAVE EIFFEL	Mme KUZIEW	Mme TORRES
L.E.P. CHARTRONS	M. Y. DAVID	Mme LABORDE
L.E.P. TREGY		

COLLEGES

COLLEGE ALAIN FOURNIER		
COLLEGE CHEVERUS	Mme DESSERTINE	M. DUCHENE
COLLEGE SAINT ANDRE		
COLLEGE CASSIGNOL	Mme CAZALET	M. Y. DAVID
COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE	Mme KUZIEW	Mme LIRE
COLLEGE JACQUES ELLUL		
COLLEGE EDOUARD VAILLANT		
COLLEGE FRANCISCO GOYA	M. AOUIZERATE	
COLLEGE MONSEJOUR		
COLLEGE BLANQUI		
COLLEGE GRAND PARC	M. CAZABONNE Mme CAZALET	M. Y. DAVID
COLLEGE LEONARD LENOIR		
COLLEGE EMILE COMBES	M. ACCOCEBERRY	
COLLEGE NOTRE DAME		
COLLEGE SAINT GENES		
COLLEGE SAINT JOSEPH DE TIVOLI	M. GAUTE	
COLLEGE SAINT JULIEN VICTOIRE	Mme KUZIEW	Mme RENOU
COLLEGE SAINT LOUIS - SAINTE THERESE	M. Y. DAVID	Mme LABORDE
COLLEGE SAINTE MARIE GRAND LEBRUN	M. LOTHAIRE	
COLLEGE SAINT SEURIN		
COLLEGE SAINTE MARIE DE LA BASTIDE		
COLLEGE ALBERT LEGRAND	Mme BREZILLON	
COLLEGE SAINTE CLOTILDE	Mme BREZILLON	

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE